



## AVIS PUBLIC RAPPORT FINANCIER 2023

AVIS PUBLIC est donné que suivant les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier du secrétaire-trésorier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil d'administration, qui se tiendra le 21 mars 2024 à 19 h 30.

Donné à Saint-Édouard-de-Maskinongé, ce 12 mars 2024.

---

Mario Paillé  
Secrétaire-trésorier